



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 328

Texte de la question

M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'éducation nationale de bien vouloir lui préciser ses intentions relatives à l'opportunité et à l'utilité de faire inscrire des « modules verts » consacrés à l'écologie et aux problématiques environnementales dans les programmes des établissements primaires et secondaires enseignés dans le cadre des disciplines dont ils peuvent constituer un prolongement aux sciences de la vie et de la terre, physique et chimie, histoire, géographie, sciences économiques et sociales et éducation civique.

Texte de la réponse

La sensibilisation à l'écologie et les problématiques environnementales sont des thèmes actuellement abordés tout au long de la scolarité. À l'école, les enseignements liés au domaine de la découverte du monde associés aux actions éducatives tels que les classes vertes permettent aux élèves de mieux connaître la nature, et ainsi de mieux la respecter. Au collège, il s'agit de donner aux élèves une culture scientifique qui leur permette d'appréhender le monde qui les entoure. Les thèmes de convergence communs aux programmes des disciplines scientifiques sont l'occasion d'entreprendre une éducation à l'environnement et au développement durable. Les enseignements de géographie et d'éducation civique peuvent y être associés. Au lycée, la formation scientifique de l'élève est renforcée. Le programme de sciences de la vie et de la Terre offre à l'élève « des thèmes au choix » concernant notamment l'environnement. Les travaux personnels encadrés sont également l'occasion pour l'élève de réfléchir, au travers de deux disciplines, à des problématiques telles que « l'homme et la nature » ou « environnement et progrès ». En outre, depuis la rentrée de l'année scolaire 2004-2005 (circulaire n° 2004-110 du 8 juillet 2004 et circulaire n° 2007-77 du 29 mars 2007), la généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD) s'inscrit dans la stratégie nationale en faveur du développement durable. Par la dimension pédagogique particulièrement riche de ce concept mis en place progressivement dans les programmes scolaires, l'élève est amené à appréhender la complexité du domaine (composantes environnementales, économiques, sociales, culturelles). L'introduction de modules « verts » dans les enseignements du primaire et du secondaire ne pourrait se faire sans alourdissement de la charge horaire de l'élève. Cependant, la réflexion actuellement menée par le ministère sur la réorganisation des enseignements ne manquera pas de prendre en compte l'importance de l'écologie.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 328

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 2007, page 4818

Réponse publiée le : 23 octobre 2007, page 6540